



Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

Rapport d'étape du personnel de la CCSN sur l'initiative
de la région de Port Hope des Laboratoires Nucléaires
Canadiens limitée



PFP

Programme de financement
des participants

Septembre 2016



Décision de la CCSN relative à l'octroi d'un financement aux participants concernant le rapport d'étape du personnel de la CCSN sur l'initiative de la région de Port Hope des Laboratoires Nucléaires Canadiens limitée

Le 31 mars 2016, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé qu'elle offrait un montant maximal de 25 000 \$ dans le cadre de son Programme de financement des participants (PFP) pour aider le public, les groupes autochtones et d'autres parties intéressées à examiner le rapport d'étape du personnel de la CCSN sur l'initiative de la région de Port Hope (IRPH) des Laboratoires Nucléaires Canadiens limitée (LNC), et à participer au processus de réunion de la Commission. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement à la CCSN était le 30 juin 2016.

Contexte

La CCSN offrait de l'aide financière :

- pour la prestation de renseignements nouveaux, distincts et utiles à la Commission par l'intermédiaire d'interventions éclairées ayant trait au sujet examiné
- pour aider les parties intéressées à examiner le rapport d'étape du personnel de la CCSN sur l'IRPH des LNC et à participer à la réunion de la Commission qui aura lieu en novembre 2016 à Port Hope (Ontario)

Un comité d'examen de l'aide financière (CEAF), indépendant de la CCSN, a été formé pour examiner les demandes d'aide financière reçues par l'administratrice du PFP de la CCSN et pour formuler des recommandations à l'intention de la CCSN sur l'allocation d'un montant maximal de 25 000 \$ aux demandeurs admissibles.

Les membres du CEAF étaient :

- Guy Riverin, expert en évaluation environnementale et fonctionnaire fédéral à la retraite
- Paul Scott, directeur régional à la retraite du bureau de Vancouver de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale
- Bruce Young, directeur à la retraite de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Le CEAF a examiné la seule demande de financement reçue par la CCSN, dont le total était de 16 400 \$.

Admissibilité et critères relatifs au financement

Pour obtenir plus d'information sur l'aide financière aux participants et le fonctionnement du Programme, y compris les détails sur les critères d'admissibilité et les critères relatifs au financement, veuillez lire le [Guide du Programme de financement des participants](#).

Décision de la CCSN à l'égard du financement des participants

La CCSN a étudié attentivement les recommandations formulées par le CEAF sur l'allocation de fonds pour l'examen du rapport d'étape du personnel de la CCSN sur l'IRPH de LNC, et a approuvé le remboursement d'un montant maximal de 14 400 \$ pour le bénéficiaire suivant :

Demandeur	Montant maximal disponible
Lake Ontario Waterkeeper	14 400 \$
TOTAL	14 400 \$

Pour en savoir plus, communiquez avec Julia Szymanski, administratrice du Programme de financement des participants, Commission canadienne de sûreté nucléaire, au 613-995-5415 ou à cpsc.pfp.ccsn@canada.ca.